

## Compte rendu de la séance du mardi 17 octobre 2017

Nombres de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombres de Membres en exercice : 14

Nombres de Membres ayant pris part à la délibération : 11 (point I) puis 13

Secrétaire(s) de la séance : Guy RIVIERE

**Sont présents:** Sabine BERTRAND, Claude CHALULEAU, Magali CORNET, Jonathan OAKES, Frédéric PORTE, Guy RIVIERE, Marie-Paule SEGUY, Richard SENPAU ROCA, Albert TORTA, André VIDAL

**Représentés:** Jean-Guy AZEAU (pouvoir à Jonathan OAKES), Corinne RAYNAUD (pouvoir à Guy RIVIERE), Alain THOMAS (pouvoir à Richard SENPAU-ROCA).

**Absents:** Dorianne BALAYAN

**Secrétaire de séance:** Guy RIVIERE

### Ordre du jour:

- \*Recrutement agent contractuel
- \*Subvention AUDE Solidarité- Ouragan IRMA
- \*Régie cantine scolaire
- \*Projet hydraulique agricole PAZIOLS/TUCHAN
- \*Affaires diverses

### Délibérations du conseil:

#### I- DE 2017 070 - RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON COMPLET

**DÉLIBÉRATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT  
CONTRACTUEL  
SUR UN EMPLOI NON PERMANENT**  
PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 janvier 1984  
MODIFIÉE

**Motif :** *Accroissement temporaire d'activité*

**Durée :** *12 mois maximum pendant une même période de 18 mois*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son **article 3 – 1°** ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir entretien des bâtiments :

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

## **DÉCIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois soit du 11/10/2017 au 10/10/2018 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien à **temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

En effet, M. Le Maire expose au conseil que le poste de Mme Nelly COCHARD, en CAE, ne serait pas renouvelé. Aussi, afin d'assurer une continuité de service public et dans l'attente de l'ouverture de l'Agence Postale Communale, un poste d'agent contractuel doit être créé.

Concernant l'Agence Postale, pendant la durée des travaux, les transactions se feront à Tuchan, M. le Maire propose qu'un système de navette (1 à 2 fois/semaine) soit envisagé pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion. Une information va être dispensée aux habitants.

M. CHALULEAU intervient en demandant que dans le prochain journal communal un article sur le SIVOM soit prévu.

Arrivée de Jonathan OAKES

### **II-DE 2017 071 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DE L'OURAGAN IRMA**

Considérant l'extrême violence de l'ouragan IRMA qui a frappé les îles de Saint Martin et Saint Barthélémy ;

Considérant les besoins importants de la population sinistrée,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle en faveur de ces collectivités d'Outre-mer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 €. Ladite somme sera versée à l'association AUDE SOLIDARITE et imputée au C/6574.

### **III- DE 2017 072 - OUVERTURE COMPTE DFT-CANTINE SCOLAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle procédure concernant les remises de chèques de la cantine scolaire.

Vu la délibération en date du 29/07/2008 autorisant la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de produit de la restauration scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**AUTORISE** l'ouverture d'un compte de "dépôt de fonds au Trésor" (DFT) auprès de la DGFIP de l'Aude au nom du régisseur.

## **IV-DE 2017 073 - PROJET D'HYDRAULIQUE AGRICOLE DE L'ASA DE PAZIOLS- ETUDE SUR L'EVALUATION DES RESSOURCES EN EAU : ECONOMIES D'EAU ET SUBSTITUTION DE PRELEVEMENT**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'hydraulique agricole de l'ASA de PAZIOLS-  
Etude sur l'évaluation des ressources en eau : économies d'eau et substitution de prélèvement.

L'ensemble du projet s'élève à 105.000 € HT et est conduit en partenariat avec la Chambre  
d'Agriculture de l'Aude.

Il propose au conseil de solliciter des partenaires financiers des subventions les plus élevées possibles,  
à savoir :

*Conseil Départemental de l'Aude : 15 %	soit	15.750,00 €
*Région Occitanie :	15 %	soit 15.750,00 €
*Agence de l'Eau	50%	soit 52.500,00 €
Autofinancement ou emprunt		21.000,00 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et  
représentés :

**\*SOLLICITE** une aide financière de :

-Conseil Départemental de l'Aude : 15 %	soit	15.750,00 €
-Région Occitanie :	15 %	soit 15.750,00 €
-Agence de l'Eau	50%	soit 52.500,00 €

**\*DIT** que le complément de financement sera apporté par autofinancement communal ou emprunt.

La subvention est demandée pour l'ensemble de l'étude-ressources (phase 1-2-3). Dans un premier  
temps, le montant global de la 1<sup>ère</sup> phase est 70.000 € HT, subventionné à 80 %, soit un  
autofinancement de 14.000 € à répartir entre les communes de PAZIOLS et de TUCHAN, sur deux  
exercices soit annuellement 3.500 €/commune

M. le Maire précise que l'étude menée prévoit un périmètre d'irrigation d'environ 300 ha.

M. CHALULEAU s'oppose à ce que la commune finance les forages des particuliers.

M. PORTE fait remarquer que ces études, concernant les économies d'eau et la substitution de  
prélèvement pourraient concerner également tout agriculture, quelque soit le type de culture.

M. SENPAU-ROCA précise que la réglementation impose aux élus communaux de réaliser des  
économies d'eau

## **V-AFFAIRES DIVERSES**

\*Concernant l'achat du bâtiment de la Poste, la signature doit avoir lieu courant novembre.

Pour les travaux, il est nécessaire de déposer un permis de construire. Les délais pour les  
travaux seraient de 2 à 3 mois. M. SENPAU-ROCA présente le projet d'un architecte et  
demande au conseil municipal sur un accord de principe pour conclure un contrat de maîtrise  
d'œuvre. Le montant estimatif des travaux est de 60.000 € HT, en sus 10 % d'honoraires. Des  
subventions de la Poste et de la Région ont été demandées. Une réunion d'information sur le  
projet global du bâtiment Poste sera organisée.

Mme Sabine BERTRAND demande si Paziols ne pourrait pas faire de demandes de  
subventions auprès de la CCCSM (Communauté des Communes Corbières Salanque  
Méditerranée) pour les projets communaux.

\*M. le Maire informe le conseil du rendez-vous pris avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) concernant la DUP du Barranc d'en Pous, il est nécessaire de réaliser également une DUP sur la Source des Alliens. Le forage du stade sera abandonné. Concernant les travaux connexes à l'aménagement foncier, ceux-ci devraient commencer mi-novembre.

\*M. OAKES fait part au Conseil qu'une famille l'a contacté au sujet d'une demande de logement qui n'aurait pas reçu une réponse favorable. M. SENPAU-ROCA invite la famille concernée à passer en mairie.

\*M. CHALULEAU réitère sa demande pour qu'une somme soit allouée à l'entretien de la rivière. M. PORTE précise, qu'après renseignements pris, c'est au syndicat (donc le SMBVA) d'intervenir. Une demande va être faite. Par contre, c'est aux propriétaires riverains d'effectuer l'entretien jusqu'au milieu de la rivière.